

APPEL D'OFFRE – PROCEDURE ADAPTEE

Marché de prestation de services < 40 000 € HT

Réalisation du suivi de la qualité de l'eau dans le cadre du Contrat Territorial Bernand Revoute Loise Toranche

Cahier des Clauses Administratives Particulières et Règlement de la consultation

Marché SMAELT_04_2021

Date et heure limite de réception des offres : Mercredi 12 Janvier 2022 à 18h00

A FEURS, le Jeudi 16 Décembre 2021	« Lu et approuvé » par		
Pascal VELUIRE, Président du SMAELT	A Le		
	(Cachet de l'entreprise)		

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

Maître d'ouvrage:

SMAELT

11, avenue Jean Jaurès 42110 FEURS

Objet du marché:

Réalisation du suivi de la qualité de l'eau dans le cadre du Contrat Territorial Bernand Revoute Loise Toranche

Type de marché:

Marché passé selon une procédure adaptée Articles L 2123-1 et R 2123-1 1° du Code de la Commande Publique

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du code des marchés publics :

Monsieur le Président du SMAELT

Ordonnateur:

Monsieur le Président du SMAELT

Comptable public assignataire des paiements :

TRESOR PUBLIC1, rue Montal
42110 FEURS

Date du Marché:

Lundi 20 Décembre 2021

Mois M0:

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de décembre 2020. Ce mois est appelé mois « M0 »

Numéro du marché

SMAELT_04_2021

Date limite de dépôts de candidatures

Mercredi 12 Janvier 2022 à 18h00

3

SOMMAIRE

1	Овје	T DU MA	RCHE ET DONNEES UTILES A LA COMPREHENSION DE LA MISSION	4
	1.1	Obje	t du marché	. 4
	1.2	Cont	exte et localisation	. 4
		1.2.1	Contexte	. 4
		1.2.2	Localisation	. 4
2	Con	TENU DE I	A MISSION	5
3	DISP	OSITIONS	GENERALES	5
	3.1	Resp	ect des protocoles	. 5
	3.2	Exig	ences particulières du maître d'ouvrage	. 5
	3.3	Docu	ument à remettre par le prestataire	. 5
4	REGI	LEMENT D	E LA CONSULTATION	6
	4.1	Cond	ditions de l'appel d'offre	. 6
		4.1.1	Type de procédure et mode de passation	. 6
		4.1.2	Nomenclature communautaire	. 6
		4.1.3	Modalité de paiement	. 6
		4.1.4	Variantes	. 6
		4.1.5	Modifications de détail au dossier de consultation.	. 7
		4.1.6	Conditions de participations des candidats	. 7
		4.1.7	Délai de validité des offres	. 7
		4.1.8	Délais de préparation et d'exécution du marché	. 7
		4.1.9	Pénalités de retard	. 7
		4.1.10	Cautions et garanties	. 7
		4.1.11	Forme juridique des soumissionnaires	. 7
	4.2	Prés	entation des offres	. 7
		4.2.1	Remise du dossier de consultation des entreprises	. 7
		4.2.2	Présentation des offres	. 8
	4.3	Critè	res de jugement des offres	. 9
		4.3.1	Examen des candidatures	. 9
		4.3.2	Critères d'attribution et déroulement de la procédure	. 9
	4.4	Rens	seignements complémentaires	. 9
	4.5	Autr	es dispositions	10

1 Objet du marché et données utiles à la compréhension de la mission

1.1 Objet du marché

Le présent marché concerne la création, les prélèvements, l'analyse, l'interprétation et la bancarisation des résultats du réseau de suivi de la qualité de l'eau du Contrat Territorial Bernand-Revoute-Loise pour l'année 2021.

1.2 Contexte et localisation

1.2.1 Contexte

L'étude sur la qualité de l'eau préalable au Contrat territorial Bernand Revoute Loise Toranche a notamment préconisé la mise en œuvre d'un réseau de suivi de la qualité de l'eau spécifique au territoire du contrat afin de complémenter les réseaux existants et d'améliorer le niveau de connaissance sur l'état de la qualité des cours d'eau.

Le Contrat Territorial Bernand Revoute Loise Toranche a été signé le 24 janvier 2017 et comprend ainsi les fiches actions A5_b2 : Suivi de la qualité des eaux – Macropolluants et bio-chimie et C2_a3 : Suivi annuel de la qualité des cours d'eau – Réseau complémentaire. Malheureusement, ces suivis annuels n'ont pu être réalisés.

Conformément à la Fiche action C2_a4 : Qualité des cours d'eau – Etude bilan de fin de contrat, il s'agit de réaliser un suivi de la qualité des cours d'eau servant à la fois de bilan pour le Contrat Territorial Bernand Revoute Loise Toranche 2017-2021 et de base pour la construction d'un futur Contrat Territorial.

1.2.2 Localisation

La présente prestation se déroule sur l'ensemble du bassin versant Bernand Revoute Loise Toranche, répartis sur 42 communes, répartis sur 42 communes, réparties entre le Rhône (Communauté de Communes des Monts du Lyonnais) et la Loire (Communauté de Communes de Forez Est) et concerne le réseau de suivi présenté dans le tableau suivant :

Code national	Réseau	Rivière	Physico-chimie
04409023	local	Revoute	Prélèvements et analyses
04407000	RSPP	Bernand	Prélèvements et analyses
04010180	RC	Loise	Récupération résultats
04010200	RC + CO	Loise	Récupération résultats
04010130	CS	Charpassonne	Récupération résultats
04009940	RC+CO	Toranche	Récupération résultats
04407016	RSPP	Chanasson	Prélèvements et analyses
04407008	RSPP	Loise	Prélèvements et analyses
04407007	RSPP	Fontbonne	Prélèvements et analyses

04407001	RSPP	Ternan	Prélèvements et analyses
04407009	СО	Odiberts	Récupération résultats
04009995	СО	Soleillant	Récupération résultats
04009980	СО	Garollet	Récupération résultats
04407012	СО	Chanasson	Récupération résultats
A créer	local	Bernand	Récupération résultats

2 Contenu de la mission

La mission du présent marché comprend :

- Les prélèvements (Physicochimie) sur les stations du réseau de mesure ;
- L'analyse des résultats;
- La bancarisation des données selon le référentiel SANDRE;
- L'interprétation des résultats à la fois de façon technique et pédagogique.

3 Dispositions générales

3.1 Respect des protocoles

Le prestataire devra respecter pour toutes les phases de sa mission, les protocoles spécifiés dans le cahier des charges et notamment respecter scrupuleusement les exigences de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Il devra par ailleurs respecter le nombre de campagnes prévues au présent marché, mais également la synchronisation avec le calendrier de prélèvement du réseau de suivi du Conseil Départemental de la Loire.

Il respectera également toutes les exigences relatives en matière d'analyse, d'échantillonnage ou de recherches de particules.

3.2 Exigences particulières du maître d'ouvrage

Le maître d'œuvre devra prévenir le maître d'ouvrage pour toute modification dans le présent marché (station assec, modification de protocole, problème d'acheminement des prélèvements, des analyses....).

3.3 Document à remettre par le prestataire

Tous les documents provisoires seront remis, pour avis, en version informatique au maître d'ouvrage. Les documents et formulaires seront transmis en version papier et informatique dans des formats lisible par le maitre de l'ouvrage :

• Format Microsoft Office : Word, Excel, Power Point et fichiers associés en pdf ;

Le titulaire est chargé de la reprographie de l'ensemble des documents nécessaires au bon déroulement de sa mission dont les plans en nombre d'exemplaires et au format adéquats.

Les documents papiers devront être reproductibles en couleur.

4 Règlement de la consultation

4.1 Conditions de l'appel d'offre

4.1.1 Type de procédure et mode de passation

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Le marché est passé en procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L 2123-1 et R 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

4.1.2 Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classification principale:

90733100-5 : Services de surveillance et de lutte contre la pollution des eaux de surface.

4.1.3 Modalité de paiement

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

Le paiement sera effectué par mandat administratif en respectant un délai global de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

Le RIB sera à préciser sur les factures.

Le paiement sera décomposé de la manière suivante :

- des acomptes, à l'issue de chaque campagne de prélèvements ;
- le solde de la prestation après réception et validation du rapport final.

4.1.4 Variantes

Les candidats devront obligatoirement présenter une offre conforme à la solution de base définie au CCTP.

Les variantes ne sont pas autorisées.

4.1.5 Modifications de détail au dossier de consultation.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard sept (7) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au DCE¹. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4.1.6 Conditions de participations des candidats

Les offres seront présentées par une seule entreprise ou par un groupement.

Un même candidat ne peut présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements.

4.1.7 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

4.1.8 Délais de préparation et d'exécution du marché

Les délais et dates de réalisation des différentes campagnes ainsi que des rendus du présent marché sont ceux établis dans le CCTP.

4.1.9 Pénalités de retard

Les stipulations de l'article 14 du CCAG-PI s'appliquent.

4.1.10 Cautions et garanties

Aucune caution ni aucune garantie n'est prévue dans le marché.

4.1.11 Forme juridique des soumissionnaires

Le contrat sera confié à un opérateur économique unique.

4.2 Présentation des offres

4.2.1 Remise du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent cahier des clauses administratives particulières (CCAP) faisant également office de règlement de la consultation (RC);
- L'acte d'engagement (AE);

¹ DCE : Dossier de consultation des entreprises.

8

- Le détail quantitatif estimatif (DQE)

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement à chaque maître d'œuvre qui en fait la demande :

Par mail: direction@smaelt.fr

Ou par téléchargement direct sur les sites Internet :

www.smaelt.fr

https://www.loire.fr/jcms/ci 526780/marches-publics

4.2.2 Présentation des offres

Le candidat devra transmettre son offre sous format dématérialisé avec :

- un dossier « candidature » comprenant les pièces administratives :
 - a) Pièces administratives
 - ✓ Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants (formulaire DC1)
 - ✓ Déclaration du candidat (formulaire DC2)
 - ✓ Présentation d'une liste des principaux services effectués relatifs à des missions de maître d'œuvre similaires ; indiquant le montant, la date, le destinataire public ou privé ;
 - ✓ En cas de sous-traitance le formulaire complété (DC4)
- un dossier « offre » comprenant les éléments suivants :
 - b) Dossier technique

Un projet de marché comprenant :

- ✓ L'acte d'engagement complété, daté et signé par les représentants qualifiés du bureau d'études ayant vocation à être titulaire du contrat ;
- ✓ Le détail quantitatif estimatif (DQE) complété, daté et signé ;
- ✓ Le cahier des clauses techniques particulières et le règlement de consultation daté et signé
- ✓ Le mémoire technique du candidat daté et signé comprenant :
 - La description de l'équipe constituée et de son organisation (désignation d'un chef de projet). Il conviendra de faire apparaître le détail du nombre de jours par étape;
 - Une note méthodologique comprenant à minima les points suivants :
 - L'appropriation du contexte et des problématiques locales ;
 - Les prestations proposées et la méthodologie envisagée à chaque étape,
 - Le planning prévisionnel détaillé et les moyens utilisés pour le respect des délais :
 - Un Devis Quantitatif et estimatif des coûts unitaires relatifs à chaque élément de la prestation;
 - Toute information permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre.
- ➤ Date et heure limites de réception des offres : Mercredi 12 Janvier 2022 à 18h00
- Remise des offres :

Les offres doivent être remises sous format dématérialisé à l'attention de :

Monsieur le Président du SMAELT 11, avenue Jean Jaurès 42110 FEURS

Sur la plateforme suivante :

https://www.loire.fr/jcms/ci 526780/marches-publics

Les plis ne seront pas retenus si l'avis de réception est délivré après la date et l'heure limites précitées.

4.3 Critères de jugement des offres

4.3.1 Examen des candidatures

Le pouvoir adjudicateur qui constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous et qui ne saurait être supérieur à 10 jours. Il en informe les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43, 44 et 45 du Code des marchés publics et qui ne sont pas accompagnés des pièces mentionnées au 4.2.2 du présent règlement ne sont pas admises à participer à la suite de la procédure de passation du marché. Les candidatures seront ensuite examinées au regard des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières mentionnées au même article.

4.3.2 Critères d'attribution et déroulement de la procédure

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 I à III du Code des marchés publics. Sur la base des critères énoncés et en fonction de la pondération respective qui leur a été attribuée, l'offre jugée économiquement la plus avantageuse sera retenue :

- 1. Prix (40%)
- 2. Valeur technique (40%)
- 3. Délais d'exécution (20%)

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

4.4 Renseignements complémentaires

Le SMAELT se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de la consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Pour obtenir tous les renseignements qu'ils jugeraient nécessaires pour la préparation de leur proposition, les candidats pourront s'adresser par courrier RAR ou mail à :

Anne-Sophie GAUMOND, Directrice 04.77.26.31.44 direction@smaelt.fr

4.5 Autres dispositions

L'entreprise retenue s'engage à appliquer le droit français, et en particulier les dispositions du code du travail, être à jour des cotisations sociales et des contributions fiscales. D'une façon générale, l'entreprise déclare respecter les lois, règlements et normes en vigueur en France. La juridiction compétente en cas de litige est le Tribunal Administratif de Lyon.